lieu cette année, il serait à désirer que l'on mutipliât le nombre des jurys chargés de l'examen des bestiaux exposés. Tel n'est point l'avis de M. Cornevin, qui fait observer avec juste raison que dans ces sortes de choses chacun a son point de vue différent; les uns voyant ce produit obtenu n'envisagent que le lait ou la viande; d'autres ne s'attachent qu'à la force ou à la beauté de l'animal; multiplier les jurys, ce serait s'exposer à voir juger un concours à des points de vues différents, isolés, et non plus d'après un ensemble et sur un plan unique. Il convient donc de laisser à un seul et unique jury le soin d'examiner la validité du concours, sauf à y consacrer plus de temps si cela devenait nécessaire. Sous le rapport des produits exposés, et plus particulièrement sous ceux des bestiaux, le concours régional de Montbrison tenu cette année restera comme un des plus remarquables.

Séance du 2 décembre 1881. — Une demande de renseignements sur l'ensillage dans nos régions est adressée à la Société. Une commission est nommée à à cet effet pour étudier la question et adresser une réponse en conséquence. Quoique, en général, on ensille peu dans nos pays, quelques agriculteurs cependant en ont obtenu les meilleurs résultats. — La parole est ensuite donnée aux rapporteurs des commissions de classements pour les présentations aux deux places vacantes, l'une dans la section des sciences, l'autre dans la section de l'industrie. MM. Delocre et A. Locard donnent lecture de leurs rapports et concluent tous les deux au classement par ordre d'ancienneté de présentation des candidats préalablement déclarés admissibles. M. le président Marnas met en discussion le rachat des cotisations annuelles. Plusieurs membres prennent la parole à ce sujet; mais comme la question ne paraît pas avoir été suffisamment étudiée, on charge une commission de l'examiner à nouveau pour formuler à la Société des propositions sur lesquelles elle aura ensuite à statuer. Puis M. A. Locard expose le résumé d'un mémoire ayant pour titre : *Étude géologique du sous-sol lyonnais, considéré au point de vue du régime hydrographique.* Grâce aux nombreux tunnels pratiqués dans nos collines lyonnaises, divers géologues ont pu donner des coupes stratigraphiques très exactes des terrains traversés; mais personne n'avait jusqu'à ce jour étudié le sol des parties basses de la ville, c'est-à-dire de la rive gauche du Rhône, de la presqu'île de Perrache et du plan de Vaise. M. A. Locard, montre que, dans la partie ouest de la ville, le granite affleure en sous-sol sur plusieurs points peu profonds, non seulement dans la vallée de la Saône, mais encore dans la presqu'île de Perrache. Le reste de la masse subordonnée est constitué par des sables divers séparés par une épaisse couche d'argile qui joue un rôle des plus importants dans la question des eaux. Il démontre par de nombreux exemples que la nature et la qualité des eaux sont essentiellement variables dans toutes les villes et qu'elles dépendent de la constitution pétrographique des couches qu'elles traversent. Il termine en indiquant les mesures à prendre dans le fonçage des puits pour s'assurer de l'eau potable.

Séance du 9 décembre 1881. — Deux places étant déclarées vacantes, l'une